



Délibération : N°007-C24-KDG/M : Portant
ADOPTION DU PROJET DE BUDGET 2025

Kédougou, le 27/12/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la constitution

Vu la Loi 2013-10 du 28/12/2013 portant code général des collectivités locales

Vu le Décret 60-074 du 17 Février 1960 portant création de la commune de Kédougou

Vu le décret N°72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des Chefs de circonscriptions administratives et de Chefs de villages, modifié

Vu le décret n° 2023-2161 du 06 novembre 2023 portant régime financier des collectivités territoriales

Vu le PV N° KDG -C22-001 du 09 février 2022 portant installation et élection du bureau du conseil municipal de Kédougou

Vu la Convocation KDG-C24-013-CM/M du conseil municipal du 13 décembre 2024.

Le Conseil municipal en sa séance du 27/12/2024

DELIBERE

Article premier : Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, adopte le projet de budget 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **669 805 016 francs CFA**

Dont :

Recettes prévisionnelles	Recette de fonctionnement	469 552 560
	Recettes investissement	200 252 456
Total		669 805 016
Dépenses prévisionnelles	Dépenses fonctionnement	469 552 560
	Dépenses Investissement	200 252 456
Total		669 805 016

Article 2 : La présente délibération sous réserve de son approbation par M. le Préfet sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Conseil municipal et par le Maire

AMPLIATIONS :

- Préfet
- Receveur Municipal
- ARD
- Archives /chrono



Ousmane SYLLA